

SOMMAIRE

LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE	
PRÉSENTATION DU GROUPE	4
LES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX EXTRA-FINANCIERS LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE	10
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)	11
MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES	12
NOTRE ENGAGEMENT "AKWEL BEING"	13
RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION	53

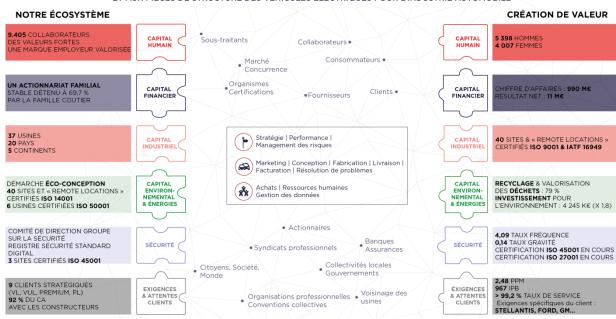
La Société est tenue, conformément aux articles L.225-102-5 et R.225-105 du Code de commerce, de produire une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sur le périmètre Groupe.

La Déclaration de Performance Extra-financière s'attache à détailler les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que le Groupe décide de suivre pour superviser et maîtriser l'évolution de ses impacts positifs et négatifs.

Cette déclaration fait l'objet d'une vérification obligatoire par un organisme tiers indépendant.

LE MODELE D'AFFAIRES DU GROUPE

CONCEPTION, DÉVELOPPEMENT ET FABRICATION
DE PRODUITS DESTINÉS AU MANAGEMENT DES FLUIDES, AUX MÉCANISMES
ET AUX PIÈCES DE STRUCTURE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE



PRÉSENTATION DU GROUPE

Un équipementier mondial de rang 1

Le Groupe est un équipementier-systémier pour l'industrie automobile et poids lourd spécialiste du management des fluides (84 % du chiffre d'affaires), des mécanismes (14 % du chiffre d'affaires) et des pièces de structures des véhicules électriques et autres véhicules (2% du chiffre d'affaires).

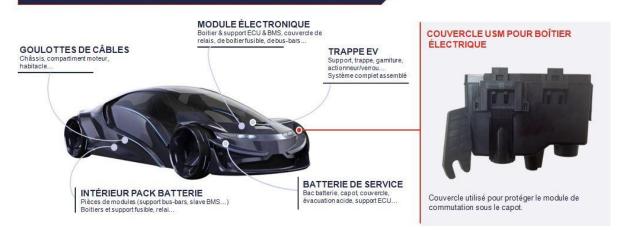


MECANISMES

De nombreuses zones d'intervention : capot, coffres, portes latérales, battantes, caisse, .



PIÈCES DE STRUCTURE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES Formes complexes, matière spécifique (GF/GB, CTI, V0), assemblage facile, recyclage



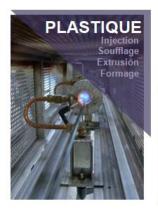
Prioritairement dédié à un marché homogène de neuf clients mondiaux stratégiques, le Groupe conçoit, développe et distribue des produits et systèmes performants, avec un savoir-faire industriel et technologique de premier plan dans la maîtrise de l'application et de la transformation des matériaux et l'intégration mécatronique.



UN MARCHÉ HOMOGÈNE DE 9 CLIENTS MONDIAUX STRATÉGIQUES

ET D'ENVIRON 30 MARQUES RÉPARTIS SUR 3 SEGMENTS DE MARCHÉ (GÉNÉRALISTE, PREMIUM ET PROFESSIONNELS)

Une expertise qui ouvre au Groupe un large champ d'opportunités pour concevoir, développer et fabriquer les nouveaux produits et composants exigés par l'évolution rapide des véhicules.









Présent dans 20 pays, couvrant 5 continents, avec 37 sites de fabrication, il apporte à ses clients automobiles des solutions innovantes, fiables, à des prix compétitifs grâce à la compétence de ses 9 404 collaborateurs.



Notre mission : "Être un tiers de confiance de nos clients pour les aider à fabriquer des véhicules plus fiables, plus écologiquement responsables, autonomes et connectés à un prix concurrentiel".

À ses clients stratégiques, le Groupe entend proposer des solutions toujours plus fiables et plus compétitives, au plus près de leurs lieux de production et de livraison, pour leur permettre de continuer à se positionner parmi les meilleurs constructeurs du marché dans cette révolution inédite que traverse l'industrie automobile aujourd'hui. Et ce, notamment, grâce à l'agilité et l'imagination d'un acteur challenger, alternatif aux grands équipementiers, dont la relation de confiance tissée au quotidien avec ses clients sera d'autant plus déterminante demain dans un environnement en profond bouleversement.

Une gouvernance garantie d'indépendance

À taille comparable, le Groupe est l'un des rares équipementiers dont la structure reste familiale. 69,7 % du capital de l'entreprise est en effet détenu par la famille Coutier, dont la deuxième génération est aujourd'hui aux commandes. Soucieux de conserver son indépendance et de refléter ses valeurs dans son organisation, le Groupe se caractérise par une structure juridique construite autour d'un exécutif restreint, resserré autour d'un Conseil de surveillance, d'un Directoire et d'un Comité exécutif.



Le Président du Directoire manage :

- le Comité exécutif qui assiste le Directoire en formulant avis et recommandations et encourage les échanges et la diffusion transversale des meilleures pratiques entre les branches d'activités du Groupe;
- les Comités de direction Groupe thématiques (Sécurité, Qualité, Engagement, Compétitivité et Chiffre d'affaires);
- la direction de la performance industrielle dans laquelle sont regroupées les usines par zone géographique;
- la direction Business Développement qui chapeaute les lignes de produits refroidissement, dépollution, admission d'air et huile, carburant et régulation, mécanismes et lavage - ainsi que le développement matériaux et produits;
- les directions transversales, qui apportent assistance et homogénéité, garantissent la cohérence des stratégies et optimisent les ressources;
- la division Aftermarket dédiée au marché de l'après- vente.

Des valeurs fortes et des ambitions de long terme

Groupe familial résolument indépendant, le Groupe s'appuie sur quatre valeurs clés - la simplicité, la fiabilité, le collectif et la performance - pour cultiver ses ambitions à long terme :

- asseoir sa position d'acteur international reconnu ;
- s'adapter aux multiples évolutions de son métier et de ses clients ;
- maintenir l'équilibre et la diversité de ses équipes.

Nos valeurs basées sur la confiance et le respect mutuel constituent le ciment de notre organisation qui affirme sa volonté de faire respecter en son sein les exigences légales, les normes et les réglementations éthiques, déontologiques et anticorruption en vigueur.

50 ans d'histoire, et encore beaucoup à venir...

À l'occasion de ses 50 ans (1972-2022), AKWEL revisite le demi-siècle qui a fondé son histoire

Un musée virtuel et expérientiel retraçant 50 ans d'aventures industrielles a été créé afin de vous plonger dans notre histoire et de vous faire découvrir nos origines ainsi que nos ambitions pour le futur

www.akwel.com



Visitez notre musée virtuel et expérientiel http://www.akwel.com

La place du Groupe dans la mobilité de demain

Dans un marché automobile en pleine révolution qui voit l'écosystème des constructeurs automobiles se modifier en profondeur et de nouveaux types de véhicules émerger, le Groupe met tout en œuvre pour adapter sa stratégie et continuer à offrir à ses 9 clients stratégiques les solutions novatrices qui leur permettront de se démarquer demain dans ce contexte en mutation.

Le marché de l'automobile est actuellement confronté à des bouleversements majeurs à moyen terme. Le développement de véhicules totalement repensés, combinant des motorisations multiples, différents degrés d'autonomie et une diversité de configurations et d'utilisations, figurent au premier rang de ces enjeux.

La mondialisation des clients et des projets, la localisation des productions, l'arrivée de nouveaux acteurs, ou encore la hausse des exigences en matière environnementale ou de gestion des risques complètent ce panorama. Dans ce contexte, certains produits seront amenés à évoluer, d'autres à disparaître pour être remplacés par de nouveaux produits et de nouvelles solutions. En revanche, le besoin d'équipementiers performants, sachant combiner qualité et compétitivité, mondialisation des projets et localisation des productions ne fera que se renforcer pour les constructeurs.

Pour répondre à ces nombreux défis, le Groupe décline une stratégie à long terme dont les moteurs sont la performance industrielle et l'adaptation de ses produits.

Orientation produits futurs : avancées significatives sur le Véhicule Électrique

MÉCANISMES:

Serrure, Gâche, Charnière, Pédalier, Poignée

MANAGEMENT DES FLUIDES:

Régulation thermique, Lavage, Air, Hydrogène, **Particules**





Pack batterie, Module batterie, Module de puissance, Chargeur, Recharge







L'agilité et l'imagination d'un acteur challenger





Cette vision s'appuie sur la capacité du Groupe à capitaliser sur ses expertises et sa maîtrise des matériaux pour aborder de nouveaux produits, l'utilisation croissante de la mécatronique, une organisation en continuelle évolution, la compréhension toujours plus fine des besoins du client et la formation continue de ses équipes.

En d'autres termes, une évolution sans révolution pour aider ses clients à fabriquer des véhicules autonomes et connectés plus fiables et plus écologiquement responsables, à un prix concurrentiel.

Conscient de sa responsabilité et de l'impact potentiel de ses décisions et de ses activités sur la Société et sur l'environnement, le Groupe prend, à l'égard de ses parties prenantes, plusieurs engagements :

- la sécurité et le respect des personnes,
- la qualité et la performance pour satisfaire nos clients,
- · la protection de l'environnement
- la préservation des ressources énergétiques.

Le Groupe exerce ses activités dans un contexte en constante évolution avec des enjeux et des intervenants multiples (clients, concurrents, fournisseurs, collectivité locales, investisseurs, etc.). Les risques et les opportunités (passés, présents et futurs) liés à notre environnement sont identifiés, qualifiés et traités afin de maîtriser notre avenir.

Nos politiques et plans d'actions se nourrissent de ces enjeux et de notre culture de l'amélioration continue. Elles s'incarnent dans notre SMQSE2, Système de Management Qualité, Sécurité, Environnement et Energie. Développé et déployé au sein du Groupe, le SMQSE2 regroupe nos meilleures pratiques et outils dans un système unique qui s'applique à l'ensemble de nos équipes dans leurs actions quotidiennes. Nourri des valeurs du Groupe, il nous assure d'atteindre le niveau de performance standard et de satisfaire aux exigences légales, aux normes et réglementations en vigueur chez nos clients et auprès des autorités locales. Il est régulièrement audité en interne et en externe afin de vérifier sa mise en œuvre et de l'améliorer.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET ENJEUX EXTRA-FINANCIERS LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe a procédé conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux facteurs de risques, notamment environnementaux, et les réponses apportées par le Groupe sont présentés dans la rubrique <u>1.7. Facteurs de risques</u>.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)

En 2015, les membres des Nations Unies ont défini 17 objectifs de Développement Durable qui appellent à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – et donnent la démarche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

AKWÉL se concentre sur 6 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unis.



MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES

Les indicateurs sociaux, sociétaux et environnementaux sont collectés auprès de chaque entité du Groupe conformément au mode opératoire décrit dans l'AKWEL Management Système.

Ces données font ensuite l'objet d'une vérification de robustesse/cohérence lors de la consolidation faite par les équipes du siège social.

Sauf exclusion précisée, le périmètre couvert par le rapport extra-financier s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale.

La méthodologie utilisée suit les directives du GHG Protocol. Les scopes 1 et 2 sont consolidés, l'année de référence pour le Groupe AKWEL est 2021.

Depuis 2021, notre outil de consolidation nous permet également de suivre le scope 3 concernant les activités en amont liées aux achats de biens et services. Nous suivons principalement nos consommations de matières plastiques (process et emballages), de caoutchouc et de métal. Bien que notre méthodologie actuelle ne s'appuie pas sur des facteurs d'émissions précis, nos évaluations montrent que le scope 3 est le premier contributeur en tCO2e pour le Groupe. Les calculs seront affinés dans les prochaines études avec la contribution de nos fournisseurs, et le périmètre des catégories des émissions indirectes sera élargi.

De par ses activités, le Groupe a peu d'impact sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. Les activités du Groupe n'ont également pas d'impact direct sur le bien-être animal.

NOTRE ENGAGEMENT "AKWEL BEING"

Prêt à relever le défi du développement durable et de la transition énergétique, AKWEL est une entreprise Responsable et Socialement Engagée (RSE) qui affirme son engagement pour un futur préservé. Sa démarche "AKWEL being" met en lumière les actions déployées depuis de nombreuses années et précise les orientations définies en matière de réduction énergétique, de sécurité (notamment démarche STOP WORK), d'éco-innovation, de développement de l'autonomie de ses collaborateurs "GRANDIR+" et de son programme "AKWEL being at Work" pour accompagner les salariés à s'impliquer davantage dans leurs missions et pour leur apporter une meilleure qualité de vie au travail et un bien-être au quotidien.





"AKWEL being"

Une entreprise Responsable et Socialement Engagée (RSE)



LE CLIENT

ENGAGÉ



AXE 1



"AKWEL being" RESPONSABLE



ACHETEUR RESPONSABLE



ÉTHIQUE

1. "AKWEL being" un acheteur responsable





Les achats responsables concernent l'ensemble de notre supply chain.

Sébastien Boivin Directeur achats



OBJECTIFS

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

ET

AVOIR DES FOURNISSEURS ÉTHIQUES Fournisseurs directs à risques

2022 5,5 %



2024 4 %

Fournisseurs évalués EcoVadis

2022 33 %



2023 36 %

1 % n'ont pas obtenu la note minimum AKWEL

ecovadis

2022



2023



La politique Achats du Groupe prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux.

Sous l'impulsion des équipes, l'ensemble des partenaires (fournisseurs, sous-traitants, intervenants, etc.) doit s'inscrire dans cette dynamique de respect des personnes, de protection de l'environnement et de maîtrise des consommations énergétiques.

Fin 2022, le manuel fournisseur disponible sur le site internet AKWEL a été mis à jour en renforçant la politique RSE du Groupe avec la volonté de partager les attentes auprès de l'ensemble des fournisseurs.

Pour rappel, les nouveaux fournisseurs et sous-traitants sont soumis au respect de la Charte éthique, intégrée dans les procédures Groupe.

En outre, nous les invitons fortement à participer au programme EcoVadis afin de pouvoir mesurer leur implication dans le domaine des achats responsables. À fin 2022, environ 1/3 de nos fournisseurs directs ont été évalués et seulement moins de 1% n'ont pas obtenu la note minimum requise par AKWEL. Ce critère est pris en compte dans l'attribution des statuts fournisseurs directs qui oriente les affectations des futurs projets.

Les fournisseurs indirects ont aussi commencé à être intégrés au programme EcoVadis avec un taux de participation hétérogène de ces derniers. Ils sont néanmoins désormais inscrits eux aussi dans cette démarche.

Avec l'amélioration des deux leviers précités (engagement sur la charte éthique du Groupe et participation au programme EcoVadis), la réduction des fournisseurs classifiés à risque a été notable et nous n'identifions plus que 5,5 % des fournisseurs directs à risque. Des mesures ont été prises pour éviter l'affectation de nouveaux business à ces derniers. Par conséquent, l'objectif 2024 a été revu et fixé à 4 %.

Pour les fournisseurs indirects, une catégorisation des risques a été faite et ceux ciblés sont eux aussi suivis avec des objectifs régionaux de 3 % maximum à fin 2024.

En parallèle et de par notre politique environnementale AKWEL, nous mesurons le nombre de fournisseurs directs certifiés ISO 14001 ainsi que les montants d'achats de proximité, par région et par pays, qui sont réalisés. Ceci servira à donner une nouvelle impulsion dans les années à venir.

2. "AKWEL being" éthique





Notre développement repose sur des valeurs empreintes d'une éthique forte.

Benoit Coutier Directeur juridique

La transparence, la responsabilité sociétale et la juste contribution sont les moteurs de notre politique fiscale.

Grégory Voisin Directeur financier



OBJECTIFS

ÉTABLIR DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

ET

AVOIR UNE POLITIQUE FISCALE TRANSPARENTE

Résolument engagé dans une relation de confiance dans la durée avec ses parties prenantes, le Groupe entretient des relations saines avec ses interlocuteurs, basées sur le respect des règles éthiques universelles. Afin de promouvoir cette culture d'entreprise et de partager ces règles avec tous, plusieurs documents ont été rédigés et sont disponibles sur le site internet http://www.akwel-automotive.com:

- une Charte éthique qui sert de ligne de conduite à chacun dans l'entreprise. Elle définit les règles qui encadrent nos opérations et nos relations avec toutes nos parties prenantes où que ce soit dans le monde;
- le Code anti-corruption et anti-trafic d'influence a pour but de mettre en place des mesures afin que tous nos collaborateurs, dirigeants et mandataires sociaux, où qu'ils soient situés, puissent prévenir toute implication d'AKWEL dans toute pratique de corruption et de trafic d'influence et, le cas échéant, signaler toute pratique de corruption et de trafic d'influence;
- un Code de déontologie boursière ayant pour objectif de rappeler, à chaque initié (mandataire social, salarié ou prestataire externe agissant pour le compte d'AKWEL), la réglementation applicable en matière de détention, de communication et d'exploitation des informations privilégiées auxquelles il est susceptible d'avoir accès de par ses fonctions, mandats ou missions;
- une Procédure d'alerte qui détaille les modalités du dispositif d'alerte professionnelle.

2.1.Informations relatives à la lutte contre la corruption

Le Groupe rejette toute forme de corruption.

En application de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », la Société a mis en place des outils de détection et de prévention des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- · une cartographie des risques ;
- un code anti-corruption et anti-trafic d'influence ;

- des procédures de contrôles comptables, internes ou externes ;
- un dispositif de formation;
- un dispositif d'alerte ;
- des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs et intermédiaires;
- des sanctions disciplinaires en cas de violation du Code anti-corruption et anti-trafic d'influence.

Le Groupe a procédé à un exercice de cartographie des risques de corruption qui lui permet d'identifier l'ensemble des risques auxquels il est exposé et de les hiérarchiser en termes d'impacts et d'occurrences.

Le Code anti-corruption et anti-trafic d'influence a été revu, en 2019, pour renforcer le dispositif anti-corruption en réponse à la loi Sapin II. Ce Code a pour but de mettre en place des mesures afin que les collaborateurs du Groupe, où qu'ils soient situés, puissent reconnaître et prévenir toute implication de notre Société dans toute pratique de corruption et de trafic d'influence et, le cas échéant, signaler toute pratique de corruption et de trafic d'influence.

Le dispositif d'alerte interne a pour objectif de permettre le recueil des signalements émanant de collaborateurs du Groupe et relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires au Code anti-corruption et anti-trafic d'influence. La Société a renforcé ce dispositif en élargissant les thèmes couverts à tous les engagements du Code anti-corruption et anti-trafic d'influence et en l'ouvrant aux parties prenantes externes.

Le dispositif d'alerte est présenté dans le Code anti-corruption et anti-trafic d'influence et les modalités de saisine de ce dispositif sont détaillées dans une procédure spécifique (Procédure d'alerte professionnelle du Groupe AKWEL) traduite dans les principales langues du Groupe et accessible également sur l'intranet et le site internet de la Société.

Cette procédure détaille les modalités du dispositif d'alerte mis en œuvre par la Société dans le cadre sa démarche éthique et de son devoir de vigilance de société mère.

Ce dispositif d'alerte a été présenté aux instances représentatives du personnel.

La Société a défini un processus renforcé de sélection et de surveillance de ses fournisseurs aussi bien sur les aspects de pérennité financière que sur les aspects sociaux, environnementaux et éthiques. Ces processus couvrent en particulier:

- le référencement au panel d'un nouveau fournisseur via un questionnaire ;
- l'adhésion du fournisseur à la Charte éthique de la Société;
- l'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants via la plateforme EcoVadis ;
- la remise en cause régulière des fournisseurs.

Afin de communiquer sur ses valeurs, le Groupe a également rédigé une Charte éthique à destination de ses collaborateurs et parties prenantes (clients, fournisseurs, etc.).

Elle décrit les principes du Groupe notamment en matière de conformité à la législation, de respect de la concurrence loyale, proscrit les conflits d'intérêt et les délits d'initiés, réaffirme la protection de l'environnement, la santé et sécurité au travail, la sincérité de l'information comptable et financière et lutte contre toute forme de discrimination et harcèlement.

En outre, il pourra être mis fin à des relations commerciales non respectueuses de ces valeurs. Pour ce faire, des clauses contractuelles ont été intégrées dans les contrats, bons de commandes et conditions générales du Groupe.

2.2. Politique fiscale

Le Groupe est transparent concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

À cet effet, le Groupe articule sa politique fiscale autour des principes suivants :

- respecter les normes fiscales internationales dégagées par l'OCDE (« Principes applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales ») afin que ses transactions intra-Groupe soient conformes au principe de pleine concurrence ;
- ne pas tenter d'éluder le paiement de taxes et impôts notamment par le biais de structures complexes et opaques.

2.3.Plan de vigilance

La Société n'a plus l'obligation légale d'établir, rendre public et mettre en œuvre de façon effective un plan de vigilance, cette dernière employant, au 31 décembre 2022, moins de dix mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger.

La Société a cependant décidé volontairement de poursuivre la démarche qu'elle a engagée.

À cette fin, les directions concernées (Direction des achats, Direction des ressources humaines, Direction QSE²) sont chargées de procéder à un examen des conséquences de ses activités et celle de ses sous-traitants ou fournisseurs, afin d'identifier les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, et mettre en place, le cas échéant, les mesures de vigilance raisonnables propres à prévenir ces risques ou les atténuer.

Parmi les mesures qui seront poursuivies au cours de l'exercice 2023, figurent notamment :

- la continuité du plan de déploiement de l'évaluation des fournisseurs du Groupe suivant les critères RSE;
- le renforcement de la prise en compte des critères RSE sur l'intégration d'un nouveau fournisseur dans le Groupe;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie et des filiales

Pour tout nouveau fournisseur potentiel de production, la Société procède à une évaluation en amont au moyen d'un questionnaire d'évaluation sensibilisant sur les risques liés à la RSE.

Tout nouveau fournisseur doit adhérer à la Charte éthique de la Société et s'engager à la respecter ou s'engager à s'y conformer sous un délai acceptable.

Pour les fournisseurs pour lesquels il existe une relation commerciale établie, la Société a lancé, en 2020, le déploiement d'un plan d'évaluation de ses fournisseurs. Cette évaluation a été confiée à EcoVadis dont l'expertise en la matière permet de mieux comprendre, vérifier et optimiser les pratiques des fournisseurs en matière de responsabilité sociétale, environnementale et économique.

Les thèmes abordés dans ce questionnaire sont classés selon quatre catégories (environnement, social, éthique et achats responsables).

Cette évaluation fait l'objet d'une notation et en fonction de celle-ci, la Société peut décider de rompre ses relations commerciales avec les fournisseurs n'étant pas en phase avec les attentes définies par la Société.

Au cours de l'exercice 2022, l'évaluation réalisée par EcoVadis a englobé les fournisseurs de production stratégiques et challengers et certains fournisseurs « indirects » importants du Groupe.

Procédure d'évaluation des filiales

L'évaluation des filiales du Groupe est faite dans le cadre de reportings.

2.4. Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

La Société poursuit son ambition de certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses sites de production. La Société, par le biais de cette certification, s'engage ainsi à répondre aux exigences de ses clients et par là même à démontrer sa performance environnementale.

2.5.Dispositif d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le système d'alerte mis en place dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption a été étendu en 2019 pour permettre de signaler des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance et des engagements éthiques du Groupe, tels que définis dans sa Charte éthique.

Ce dispositif, dont l'évolution a été partagée avec les instances représentatives du personnel, est désormais ouvert à tous les collaborateurs, permanents ou temporaires, ainsi qu'à toutes ses parties prenantes externes et couvre l'ensemble des enjeux de vigilance du Groupe.



AXE 2



"AKWEL being" DURABLE



RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



ECO-INNOVANT



ORIENTÉ VERS LE CLIENT

"AKWEL being" respectueux de l'environnement





L'ensemble des directions d'AKWEL sont impliquées dans la démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale, ces sujets sont sources d'enthousiasme et d'engagement pour l'amélioration.

Directeur DQSE2

Notre politique industrielle prend en compte l'absolue nécessité de réduire notre empreinte carbone depuis la phase de développement des produits, leur industrialisation et leur mise en production.

> Frédéric Marier Directeur de la Performance industrielle



OBJECTIFS

RÉDUIRE **NOTRE EMPREINTE CARBONE**

EΤ

PRÉSERVER LES RESSOURCES **NATURELLES**

Réduction des émissions carbones

2021 vs 2028







Énergie verte

2023

10 % à 15 % Sur tous nos sites

100 %

Mexique, Chine, Bulgarie

Recyclage et valorisation des déchets



79 %

90 %

Investissements prévenir des pour conséquences sur l'environnement

4 245 K€ 2 391 K€

Consommation de ressources

2021 - 2022

2023





-2%





-2 %





-2 %

Production de déchets





-3 %

-2 %

Les ressources utilisées dans les process AKWEL sont essentiellement l'électricité, le gaz naturel et l'eau.

Nous agissons sur 2 facteurs :

- les consommations intrinsèques des équipements ;
- les consommations liées à l'activité (dans le sens volume de production).

Les consommations intrinsèques des équipements

Le Groupe a défini des standards d'équipements applicables à toutes les usines. Le parc de presses d'injection plastique est passé de presses hydrauliques à des presses électriques ou hybrides. Tout nouvel investissement (nouveau projet ou renouvellement d'équipement) est réalisé sur le catalogue des standards AKWEL.

Les autoclaves (équipement nécessaire à la vulcanisation des caoutchoucs très utilisés dans le transfert de fluides) répondent à un standard proposant 3 dimensions adaptées au niveau d'activité des usines.

Les consommations liées à l'activité

Dès la phase de conception et d'industrialisation d'un produit, la prise en compte du takt time permet de dimensionner l'outillage au juste nécessaire avec notamment des outillages 1 empreinte placés sur une presse de petite taille et une production en continu (réduction des changements de fabrication et consommation d'énergie au démarrage de la production).

S'appuyant sur une philosophie de couverture de stocks en produits finis (et non pas sur une production au juste à temps), la Direction de la Performance industrielle a mis en place des modes opératoires et méthodologies visant à rendre plus efficiente la production des usines. Les stocks de produits finis permettent d'amortir les fluctuations des besoins des clients et les aléas de fabrication.

Les indicateurs associés portent sur les consommations de ressources par rapport à la marge brute de production.

Entre 2018 et 2022, les consommations en électricité, gaz et eau ont évolué respectivement de +4 %, -43 %, -5 %, la production de déchets a baissé de -3 %.

3.1.Ramasse des déchets sur les sites

Tous les sites ont mis en place des contrats avec des prestataires pour le ramassage des déchets avec des règles de tris et de valorisation. Un suivi mensuel et une consolidation semestrielle sont en place afin de suivre les quantités de déchets générés et la part recyclée et valorisée.

3.2.Informations environnementales

Nous proposons à nos clients des solutions ou des concepts innovants visant à apporter des réponses aux enjeux environnementaux (allégement, dépollution) et énergétiques (production localisée, recyclage).

Afin de protéger la biodiversité et les écosystèmes, la diminution de notre impact environnemental et l'économie des ressources naturelles font partie intégrante de nos activités. Les différentes solutions et matériaux possibles lors du développement (utilisation de ressources durables, recyclage des produits) sont identifiés dès la phase de conception des produits.

Notre stratégie de production localisée, en réduisant les transports ainsi que les opérations logistiques polluantes impactant le changement climatique, contribue à réduire la note environnementale et énergétique globale des produits.

Chacune de nos implantations a à cœur d'agir en industriel responsable en réduisant les consommations énergétiques, les rejets et les rebuts. La politique et les objectifs environnementaux et énergétiques associés sont ajustés et définis localement en tenant compte des particularités de chaque site.

L'ensemble des sites de production du Groupe est certifié ISO 14001. Le Groupe se fixe des objectifs chiffrés tous les ans. Ils sont définis et déclinés pour chaque site. Ils sont présentés et validés durant la Revue de Direction QSE2 de l'entité concernée.

Les informations communiquées ci-dessous portent sur l'ensemble des sites de production du Groupe.

En septembre 2022, le Président du Directoire a décidé d'enrichir le Comité mensuel de management Groupe sur la Sécurité des sujets Environnement et Énergie.

Consommations des ressources

Consommations	2022	2021
Eau (m³)	782 102	746.733
Matières plastiques (tonnes) *	13.756	18.134
Matières métalliques (tonnes) *	17.477	14.410
Matières caoutchouc (tonnes) *	22.208	21.688
Électricité (MWh)	96 554	101.043
Gaz (MWh)	137.521	141.555
Fuel (MWh)	3.103	5.437

^(*) Tonnes achetées en 2022 sur la base des commandes ouvertes.

Déchets

Déchets	2022	2021
Déchets industriels non dangereux (tonnes)	15.767	16.037
Déchets industriels dangereux (tonnes)	1.402	1.593
Taux de recyclage et valorisation des déchets	79 %	81 %

Sur l'année 2022, nous avons observé une baisse concernant la quantité de déchets générés au sein de nos usines, ainsi que sur la proportion recyclée ou revalorisée. Malgré la diminution importante de nos déchets dangereux, nous avons eu une augmentation de la consommation de caoutchouc, qui génère beaucoup de déchets non revalorisés.

Depuis 2018, nous poursuivons la réduction de la génération de déchets. L'économie circulaire fait partie de la stratégie du Groupe et va être un des leviers d'amélioration du taux de recyclés/valorisés.

Changement climatique : les rejets de gaz à effet de serre – adaptation aux conséquences du changement climatique

Suite à la mise en place d'un outil de consolidation de notre bilan carbone en 2021 (selon la méthode du GHG Protocol), la Société a pu consolider son bilan couvrant les Scope 1 et Scope 2 du protocole. L'outil ayant été optimisé tout au long de l'année 2021, il a permis d'obtenir un bilan 2022 relativement complet sur le périmètre global du Groupe comparable à 2021, à l'exception de deux bureaux administratifs et commerciaux, mais dont les consommations sont négligeables à l'échelle du groupe.

Bilan carbone (en tonnes de CO₂e)	2022	2021
Scope 1 : émissions directes	28 743	29.996
Scope 2 : émissions indirectes	29 463	34.440
TOTAL	58.206	64.436

Afin d'adresser au mieux les challenges associés au changement climatique, le Groupe s'appuie sur les données 2021 pour renforcer sa stratégie environnementale,

Les émissions du scope 1 ont diminué grâce à la réduction de consommation de fuel. Les émissions du scope 2 ont diminué principalement grâce aux évolutions des facteurs d'émissions des pays compte tenu du mixe de production d'énergie. Courant 2022, des plans d'actions d'économie d'énergie ont été initiés dans chacun de nos sites.

La Société a une démarche de management de l'énergie certifiée selon l'ISO 50001 sur 6 sites français (Beaurepaire, Champfromier, Monteux, Nesle, Romans et Vieux-Thann) dans le but d'optimiser la performance énergétique et ainsi réduire ses émissions de GES.

Depuis janvier 2022, nous engageons des démarches de développement d'utilisation d'énergie verte notamment sur l'électricité.

Le facteur d'émission pris en compte par chaque usine se base sur la source d'énergie utilisée. Pour l'électricité ce facteur dépend du mode de production (Nucléaire, Eolien, Photovoltaïque, Hydraulique, Charbon, etc.).

En 2023, nos contrats de fourniture d'électricité évoluent pour utiliser des sources vertes dans nos usines au Mexique, en Chine, et ceux de notre nouvelle implantation en Bulgarie sont 100 % verts. Nous continuons cette démarche de contractualisation pour les autres pays. Notons que certains pays ont déjà des facteurs d'émissions faibles (Suède et France).

De plus, nous développons la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les ombrières de nos parkings des usines, cette initiative pouvant permettre la production de 10 à 15 % de notre consommation d'électricité.

Le gaz naturel est l'autre source d'énergie importante pour le Groupe. L'évolution de nos produits en caoutchouc pour des thermoplastiques nous permet d'utiliser plus d'électricité verte au détriment du gaz naturel dont le facteur d'émission n'évolue pas de par sa nature.

Mesures d'économie d'énergie

Fin 2022, il a été décidé de standardiser sur tous les sites le plan d'amélioration continue sur les économies d'énergie :

- nomination sur tous les sites d'un référent énergie ;
- mise en place de rondes énergie régulières et traitement des écarts ;
- contrôle et analyse des consommations d'énergie ;
- 4 posters sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie ont été diffusés pour la sensibilisation des salariés;
- 7 axes ont été définis pour structurer le plan d'amélioration continue :
 - Eclairage,
 - · chauffage et climatisation,
 - process,
 - organisation,
 - comportements,
 - contrôles,
 - communication.

Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité

Les activités des sites du Groupe ont un impact limité sur les milieux naturels environnants. Ces dernières sont évaluées au travers des analyses de risques de chaque entité.

La Société collecte et/ou traite l'ensemble de ses déchets qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité.

Les nuisances sonores et olfactives

Les sites réalisent régulièrement des mesures de bruit émis vers l'extérieur des usines conformément à réglementation locale applicable. Ces dernières sont évaluées au travers des analyses de risques de chaque entité.

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans l'activité du Groupe. En effet, les activités Industrielles des sociétés concernées du Groupe ne sont généralement pas génératrices d'odeurs. Le Groupe n'a pas connaissance de plainte formulée à ce sujet.

L'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences sur l'environnement

En fonction des analyses de risques faites sur chaque site, les situations d'urgence associées ont été identifiées. Dans la majorité des cas, il s'agit des risques de déversements, d'incendie ou d'explosion. Pour chaque situation d'urgence, les démarches afin de réagir ainsi que les moyens de prévention sont identifiés, répertoriés et formalisés au sein du plan de sécurisation ou d'un autre document. Ils sont testés périodiquement, dans la mesure du possible sur l'ensemble du personnel.

De plus, la procédure Maitrise opérationnelle QSE2 a renforcé les obligations suivantes :

- identifier dans le plan de sécurisation, la maitrise des risques qui peuvent stopper la livraison du client (y compris incendie, pollution grave du milieu naturel, inondation...);
- interdiction de fumer;
- utiliser un plan de prévention pour les travaux dangereux et du permis de feu ;
- avoir des bacs de rétention sous tous les stockages de produits liquides polluants ;
- avoir des kits de déversement en cas de déversement de produits polluants à différents points de l'usine et des résines sur le sol dans la majorité des zones de production;
- avoir des équipes d'intervention en cas d'incendie ;
- vérifier la mise en œuvre de ces « consignes » par la réalisation de LPA.

En 2022, les sites Français (Champfromier, Vieux-Thann, Romans, Beaurepaire, Gournay, Monteux, Villieux, Condé, Vannes) ont fait l'objet d'un audit sur la maitrise des granulés plastiques industriels et ont obtenu leurs certificats de conformité, publié sur le site internet du Groupe. Fin 2022, l'ensemble des instructions et mesures de protections ayant permis l'obtention de ces certificats ont été déployés à l'ensemble des sites AKWEL utilisant des granulés plastiques industriels.

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du Groupe sur l'environnement

(en milliers d'euros)	2022	2021
Investissements pour prévenir des conséquences sur l'environnement	4.245	2.391

Dès 2019, divers investissements ont été faits afin d'installer des centres de traitement des eaux usées pour nettoyer les eaux usées avant de les rejeter dans les réseaux locaux : le remplacement ou l'achat d'équipement ayant une meilleure efficacité énergétique, ainsi que divers coûts liés à la gestion des déchets (traitement, stockage).

En parallèle, les sites de production ont également engagé des dépenses pour mieux optimiser leurs consommations énergétiques que ce soit en réalisant des études pour qualifier leurs performances énergiques et identifier les pistes d'amélioration ou en finançant des installations suite à ces études (installation de nouveaux luminaires à LED, installation de nouveaux équipements de rétention en cas de fuite, achat d'équipement pour le recyclage et tri des déchets).

En 2022, 4 245 K€ ont été engagés en investissement pour prévenir des conséquences sur l'environnement.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement et d'énergie

Le Groupe possède un système de management intégré englobant les dimensions Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie (QSE2).

Des audits internes du SMQSE2 sont menés annuellement sous l'impulsion de la Direction QSE2 sur l'ensemble des entités du Groupe (lignes de produits, sites de production et directions transversales).

Des audits tierce partie du SMQSE2 sont menés par un organisme de certification indépendant, Bureau Veritas, avec :

- IATF 16949 et ISO 9001 : 40 sites (incluant les sites de production et les « remote locations » associées) ;
- ISO 14001: 39 sites (incluant les sites de production et les « remote locations » associées);
- ISO 50001: 6 sites français (Beaurepaire, Champfromier, Nesle, Monteux, Romans, Vieux-Thann).

La formation et l'information des salariés sur l'environnement

Dans le cadre du SMQSE2, la sensibilisation à l'environnement et à la consommation d'énergie de l'ensemble du personnel présent sur site est incluse dans les pratiques et modes de fonctionnement du Groupe.

3.3.Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et sociétale (RSE) et des rémunérations

Le Conseil de surveillance de la Société a décidé au cours de sa séance du 10 février 2022 d'étendre dans le champ de responsabilité du Comité des rémunérations les questions de Responsabilité Sociale, Environnementale et sociétale et de modifier son nom afin de refléter ces nouvelles attributions. La première réunion du Comité RSE et des rémunérations est intervenue le 25 mars 2022.

La composition, le fonctionnement et les missions du comité RSE et des rémunérations sont présentés dans la rubrique <u>2.3.1.2. Comité de la Responsabilité Sociale, Environnementale et sociétable (RSE) et des rémunérations</u> du rapport annuel 2022.

"AKWEL being" éco-innovant



Le Groupe AKWEL est à l'écoute du marché automobile afin de contribuer au développement des véhicules du futur : avec une mobilité plus respectueuse de l'environnement, plus durable, plus responsable et en lien avec les enjeux écologiques de demain.

Nicolas Coutier Directeur Business Development

OBJECTIFS

CONCEVOIR DES PRODUITS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

ET

RECYCLER LES PRODUITS EN FIN **DE VIE**

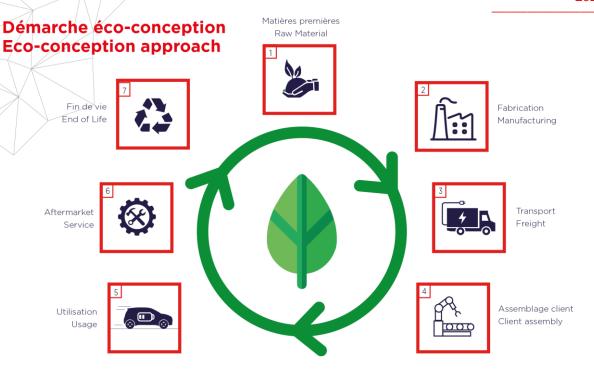


4.1.La démarche d'éco-conception

Depuis 2018, une démarche d'éco-conception a été mise en place et s'applique à tous les produits conçus ou modifiés par le Groupe. Cette démarche d'éco-conception s'inscrit dans une démarche de développement durable en permettant la prise en compte des impacts environnementaux des pièces conçues par le Groupe, ceci tout au long du cycle de vie de ces produits.

- augmenter la durée de vie des produits ;
- minimiser l'impact de matières premières ;
- · réduire les consommations d'énergie ;
- intégrer les contraintes de fabrication ;
- diminuer l'impact du transport ;
- · agir sur l'utilisation;
- penser à la fin de vie dès la conception.

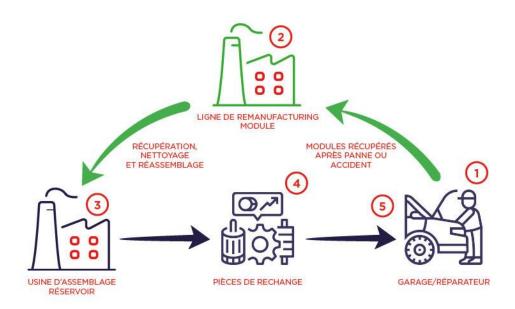




Une veille est faite sur les matériaux éco-responsables dont les matériaux biosourcés pour mieux répondre au besoin de nos clients et à l'utilisation de matériaux recyclés afin de minimiser l'utilisation de nouvelles ressources.

4.2.Le projet "REMANufacturating" : l'économie circulaire

AKWEL a mis en œuvre une économie circulaire pour limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental à tous les stades du cycle de vie d'un produit. Cela s'appuie sur différents facteurs parmi lesquels l'augmentation de la durée de vie des produits grâce au réemploi, à la réparation et à la réutilisation de ces produits. Cette économie circulaire est appelée "REMANufacturing".



2022

5. "AKWEL being" orienté vers le client





La satisfaction de nos clients est au centre de nos préoccupations, toutes les équipes ont à cœur de porter cette responsabilité, en appliquant et respectant notre Système de Management et en pilotant des actions d'amélioration. Le progrès n'a pas de fin !

Gilles Kern
Directeur DQSE2

La satisfaction de nos clients est au cœur de la stratégie de notre entreprise. Nous les accompagnons dans leur transition énergétique pour le développement et la production de véhicules respectueux de

l'environnement.

Ludovic Mercier Directeur Marketing et Ventes



OBJECTIF

AMÉLIORER LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS

ET

LA QUALITÉ DE NOS PRODUITS



La satisfaction des clients, le respect de l'environnement et la préservation des ressources énergétiques sont au centre de nos préoccupations et de nos actes quotidiens.

AKWEL propose des solutions toujours plus fiables et plus compétitives à ses clients. La qualité des produits et des solutions que nous fournissons est notre priorité avec l'objectif d'être en dessous des 1 000 IPB¹ et des 2 PPM² en 2025. Ancrée depuis toujours au cœur de notre projet d'entreprise, la culture de la performance, de l'efficacité, du résultat et de la satisfaction client est le moteur du développement et de la progression du Groupe.

Le SMQSE2, Système de Management Qualité, Sécurité, Environnement et Énergie, développé et déployé au sein du Groupe, regroupe nos meilleurs outils et pratiques dans un système unique qui s'applique à l'ensemble de nos équipes dans leurs actions quotidiennes. Basé sur la philosophie 2S2F (Simple, Solide, Fiable, Facile) et nourri des valeurs du Groupe, il nous assure d'atteindre le niveau de performance standard attendu par nos clients partout dans le monde et de satisfaire aux exigences légales, aux normes et réglementations en vigueur des clients, des autorités locales et des référentiels ISO 9001, IATF 16949, ISO 14001, ISO 50001, ISO 45001. Ce Système de Management de la Qualité, Sécurité, Environnementale et Energétique est régulièrement audité en interne et en externe afin de vérifier sa mise en œuvre et de l'améliorer.

AKWEL exerce ses activités dans un contexte en constante évolution avec des enjeux et des intervenants multiples (clients, concurrents, fournisseurs, collectivités locales, investisseurs...). Les risques et les opportunités (passés, présents et futurs) liés à notre environnement sont identifiés, qualifiés et traités afin de maîtriser notre avenir. La mesure permanente de l'efficacité et de la performance de notre SMQSE2 ainsi que notre maîtrise des risques nourrissent et portent notre culture de l'amélioration continue.

¹ IPB : nombre d'incidents déclarés par le client par milliards de pièces livrées.

² PPM : nombre de pièces non-conformes par millions de pièces produites.



AXE 3



"AKWEL being" HUMAINEMENT ENGAGÉ



TOP-SÉCURITÉ



SOCIALEMENT ENGAGÉ



LOCALEMENT ENGAGÉ

6. "AKWEL being" top-sécurité





À la recherche d'un équilibre optimal entre les individus et la technologie, mon but est de concilier les objectifs à long terme et les résultats à court terme, de mettre l'accent sur l'excellence opérationnelle et d'assurer la juste place à chacun.

Véronique Guiboud-Ribaud
Directrice Systèmes d'Information

La santé et la sécurité des personnes et des outils est la première priorité du Groupe. Nous sommes tous responsables et avons tous le pouvoir d'arrêter une situation douteuse ou potentiellement à risque.



Gilles Kern Directeur DQSE2

OBJECTIFS

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES HOMMES ET DES OUTILS

ET

RENFORCER LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Santé & Sécurité

Taux de fréquence

Taux de gravité

4,09



0,14



Sécurité informatique



Certification à la norme ISO/IEC 27001

2024



Siège social + 8 sites

PHASE 1

Audit de maturité et cadrage du projet



70 % d'avancement

PHASE 2

Intégration du SMSI à notre système de management de la qualité



30 % d'avancement

6.1. Renforcer la sécurité des hommes et des outils

Le Groupe a mis en place depuis septembre 2021 un Comité de direction Groupe sur la Sécurité. Il est présidé par le Président du Directoire, piloté par le Directeur QSE2 qui a proposé les membres participants permanents. Ce comité peut aussi faire appel à des participants occasionnels en fonction des sujets et des besoins.

En septembre 2022, le Président du Directoire a décidé d'intégrer à ce Comité les thèmes Environnement et Énergie.

Son objectif est de piloter la sécurité des personnes et des biens, ainsi que les sujets Environnement et Énergie, dans toute l'organisation du Groupe et ainsi ne pas avoir uniquement une vue et un travail par département ou processus. Le Comité décide des Groupes de travail à engager pour faire progresser l'entreprise et valide au besoin les conclusions, les actions et les décisions proposées. Les Groupes de travail, transversaux, pluridisciplinaires ou par département selon les thèmes, traitent les sujets. Le Comité se réunit une fois par mois et suit un agenda standardisé (présentation des résultats, analyse des évènements significatifs, suivi des escalades, avancement des Groupes de travail, validation, décision, point de situation Covid-19, Environnement, Énergie).

L'ensemble des sujets (sécurité des personnes, sécurité informatique, sécurité des outils, des bâtiments, Environnement, Énergie, etc.) sont maintenant intégrés dans ce comité.

En 2022, les thèmes suivants ont été travaillés et les standards correspondants seront progressivement déployés en 2023 et 2024:

- élaboration d'une démarche STOP WORK : tout employé du Groupe est responsable et doit faire arrêter toute situation estimée dangereuse ;
- renforcement de la culture sécurité : construction d'un programme d'accueil et sensibilisation des nouveaux arrivants, des visiteurs, mise en place des supports adéquats standards;
- identification des activités à hauts risques et définition des comportements et actions obligatoires pour tous :
- sécurité machines et commandes manuelles, interférence avec pièces en mouvement et/ou parties sous énergie : transversalité des meilleures pratiques répondant aux standards les plus exigeants, déploiement;
- structuration pour répondre au CDP et à EcoVadis ;
- management visuel et port des équipements de protection.

Le Groupe utilise un registre sécurité standard digital pour toutes les entités du Groupe. Ce registre permet maintenant d'avoir une score card dynamique mise à jour toutes les semaines, avec les résultats accidents avec arrêt, sans arrêt et incidents et d'en tirer des priorités d'actions.

Le Groupe a obtenu la certification ISO 45001 de 3 sites en 2022 : d'Orizaba (Mexique), Ixtac (Mexique) et Juarez (Mexique). Cette démarche s'est faite dans une logique Groupe, avec une approche en cours de généralisation à tous les sites, en s'appuyant sur notre système de management intégré QSE2.

Par ailleurs, le département IT s'est doté d'une organisation et de moyens structurés pour renforcer la prise en compte de la cybersécurité et réduire le risque. Des indicateurs de surveillance et de performance ont été mis en place ainsi que les actions appropriées. Le Groupe poursuit sa démarche de certification ISO 27001 ciblée pour début 2024.

Sécurisation des usines : le Groupe poursuit son programme de sprinklage des usines pour celles qui n'étaient pas équipées de ce système de protection contre le feu.

Les travaux sont en cours de finalisation sur les usines de Rayong (Thaïlande) et Champfromier (France). Le projet pour l'usine de Juarez (Mexique) a été lancé, celui concernant l'usine d'Orizaba (Mexique) a été décalé en 2024.

Sécurité et conditions de travail

La santé et la sécurité est notre priorité, au cœur de tous nos processus, chaque jour, dans chaque geste. Toute personne intervenant au sein du Groupe (employé, prestataire, fournisseur...) doit évoluer dans un environnement de travail sain et sûr. La politique de Santé et Sécurité au travail et les objectifs associés sont ajustés localement en tenant compte des particularités de chaque site. Dans cette volonté affirmée d'amélioration continue en matière de santé et sécurité, nous avons pour objectif en 2026 d'avoir un taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt inférieur à 3,5 et un taux de gravité à 0,16, notre ambition étant de poursuivre notre trajectoire pour être inférieur à 1 en taux de fréquence.

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité	2022	2021
Taux de fréquence	4,09	5,97
Taux de gravité	0,14	0,20

La formule utilisée pour le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt divisé par les heures travaillées multiplié par 1.000.000.

6.2. Renforcer la sécurité informatique

Initiés en 2021, des projets structurants ont été mis en œuvre pour sécuriser nos installations informatiques : protection des données (*firewall*), nouveau service de cyberdéfense, nouvelle base de données permettant de mettre en relation les utilisateurs et les ressources informatiques, et refonte des plans de continuité d'activité.

En 2022, le département IT s'est doté d'une organisation et de moyens structurés pour renforcer la prise en compte de la cybersécurité et réduire le risque. Des indicateurs de surveillance et de performance ont été mis en place ainsi que les actions appropriées. Un projet ISO 27001 a été structuré pour une certification de l'ensemble du Groupe sur trois ans.

De nouveaux projets ont été lancés pour compléter notre couverture de sécurité concernant la gestion des accès au système d'information, et la traçabilité. Ils seront complétés en 2023 par un programme de sensibilisation à la cybersécurité, et un renforcement des ressources IT dédiées à la sécurité.

En 2024, le Siège social et 8 sites seront certifiés en priorité car ils sont liés aux besoins de nos clients. À terme, l'ensemble de nos sites seront certifiés. Tous nos processus sont impliqués dans la certification.

7. "AKWEL being" humainement engagé

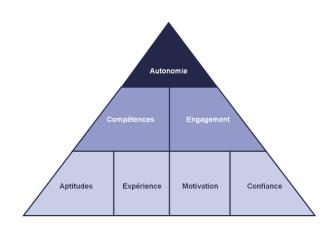




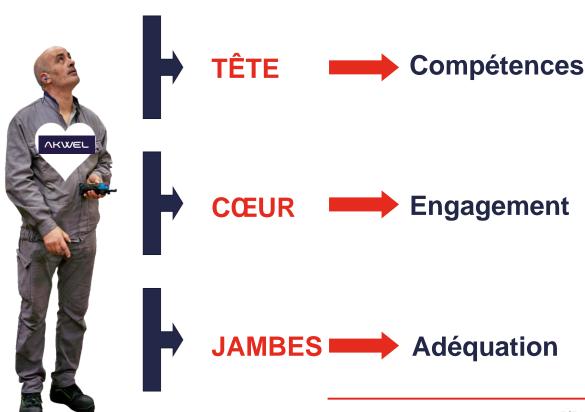
AKWEL développe l'autonomie de ses collaborateurs pour Grandir+. Le développement des compétences (connaissance et expérience) ainsi que le développement de l'engagement (motivation et confiance) sont les principaux axes du développement personnel dans le Groupe. Un employé autonome est en maitrise de sa fonction et performant dans son domaine.

Pierre Gaillard
Directeur des ressources humaines

OBJECTIF DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES COLLABORATEURS



GRANDIR +



GRANDIR +

TÊTE — Compétences

-	Actions	Objectifs	Indicateurs
Objectifs 2025	Former les managers	Adapter son management à l'autonomie de ses	Départ volontaire
		collaborateurs	
Fin 2022	Développer les compétences via l'intégration, la formation et le coaching	Développer les compétences des Akwelis* pour contribuer à la performance AKWEL	Fiche d'intégration Plan de formation

CŒUR Engagement

CLOIL	Lingagement		
	Actions	Objectifs	Indicateurs
Objectifs 2025	Recruter des candidats compatibles avec les valeurs et évaluer l'adéquation aux valeurs de nos employés sociaux au marché pour être attractif	Vivre nos valeurs au quotidien	Entretien individuel
	Créer un club des anciens	Maintenir le lien avec ses collègues après la vie active et favoriser le transfert de connaissance	Club des anciens
	Illustrer en équipe les messages clés AKWEL	Créer de l'appropriation	Démission
	Remettre 6 Trophées annuels en lien avec la lettre d'orientation du Président	Reconnaitre la performance des équipes sur nos objectifs prioritaires	
Fin 2022	Adapter les salaires, le bonus et les avantages sociaux au marché pour être attractif	Avoir une reconnaissance financière juste	Départ volontaire

JAMBES Adéquation

-	Actions	Objectifs	Indicateurs
Objectifs 2025	Promouvoir l'égalité des genres	Développer la mixité à chaque niveau de l'organisation	Index H/F
Fin 2022	Mettre la bonne personne à la bonne place	Définir les rôles et responsabilités de chacun	Organigramme Définition de fonction Lettre de mission Matrice de compétences
	Adapter les ressources à la charge	Améliorer la performance et la compétitivité	Adéquation RH Valeur ajoutée

7.1.Informations sociales

Nos collaborateurs sont les acteurs de la réussite d'AKWEL. L'adéquation des effectifs et le développement de l'autonomie des collaborateurs (compétence et engagement) autour des valeurs et du projet d'entreprise est essentielle.

7.1.1 Gestion des effectifs et des compétences

En 2022, la politique du Groupe concernant la gestion des effectifs et des compétences a répondu à deux des enjeux majeurs pour AKWEL :

- l'adaptation des effectifs afin d'assurer l'équilibre économique de nos activités;
- le développement de nos compétences techniques et de notre support afin d'améliorer la qualité et la performance de nos produits et nos services, et maintenir nos capacités de développement et d'innovation.

Les données chiffrées dans les tableaux ci-dessous sont à la date du 31/12/2022.

Effectifs

Au 31 décembre 2022, le Groupe emploie 9 405 salariés (inscrits CDI et CDD), soit une diminution des effectifs de 2,65 % par rapport à 2021.

Effectifs	2022	2021
Total	9.405	9.661

Effectifs Équivalent Temps Plein (ETP)

Au 31 décembre 2022, les effectifs permanents représentent 88,25 % de l'ETP total et les effectifs non permanents représentent 11,75 % de l'effectifs ETP.

Effectifs ETP	2022	2021
Permanents (CDI)	8.528	8.536
Non permanents (CDD, intérimaires)	1.135	1.131
Total	9.663	9.667

Répartition des effectifs par catégorie

Répartition des effectifs par catégorie	2022	
Cadres	512	548
Employés et techniciens	3.397	3.255
Ouvriers	5.496	5.858
Total	9.405	9.661

Départs

En 2022, le Groupe a enregistré 4.320 départs qui sont constitués de départs volontaires et autres motifs (3.336) et licenciement et ruptures (920). Les départs volontaires de la Main d'Œuvre Directe (MOD) (2.734) représentent 63,29 % des départs, principalement au Mexique où le marché de l'emploi demeure très concurrentiel.

Départs	2022	2021
Licenciements et ruptures	920	1.491
Retraite	64	80
Départs volontaires et autres motifs*	3.336	3.373
Total	4.320	4.944

^{*}On entend par « Départs volontaires et autres motifs », les démissions, les fins de CDD, de périodes d'essai et les décès.

Départs des effectifs permanents en ETP	2022	2021
Effectifs permanents	3.870	4.119
ETP total	9.663	9.667
Taux de départ en %	40,05 %	42,61 %

Recrutements

En 2022, le Groupe a enregistré 4.064 embauches qui se sont localisées majoritairement dans les sites situés en Amérique du Nord, en Asie et dans les autres sites dont l'activité est exposée aux marchés à forte croissance.

Recrutements	2022	2021
Total	4.064	3.414

Formation

Outre le maintien des effectifs d'employés et techniciens, des efforts particuliers sur la formation ont et vont continuer à être engagés. La formation au sein du Groupe constitue un levier pour développer la performance et le professionnalisme de nos équipes. Elle permet d'accompagner les évolutions de nos métiers et de nous adapter aux nouvelles évolutions technologiques.

Formation	2022	2021
Total des charges de personnel (en milliers d'euros)	272.408	255.149
Sommes consacrées à la formation (en pourcentage de la masse salariale)	0,85 %	0,79 %

Taux de formation de l'effectif (effectif formé/effectif total)	2022	2021
Effectif formé	6.814	5.959
Pourcentage	72,45 %	61.68 %

Nombre moyen d'heures de formation par salarié (nb heures/effectif total)	2022	2021
Heures de formation	121.462	120.491
Nombre moyen d'heures de formation/salarié	12,91	12,47

7.1.2 Mobilisation du personnel

La mobilisation et l'engagement des collaborateurs sont indispensables à la réussite d'AKWEL. Nous développons un programme "AKWEL being at Work" autour de 4 thématiques essentielles pour accompagner les salariés à s'impliquer davantage dans leurs missions et pour leur apporter une meilleure qualité de vie au travail et un bien-être au quotidien.

Communication

La communication et le dialogue sont essentiels au partage des valeurs du Groupe, du projet d'entreprise, de la stratégie, des attentes et des objectifs.

La confiance et le respect mutuel constituent le ciment de notre organisation qui affirme sa volonté de faire respecter en son sein les exigences légales, les normes et les réglementations éthiques, déontologiques et anticorruption en vigueur.

En 2022, nous avons développé l'appropriation de l'ADN du Groupe par la mise en lumière d'un message clé d'AKWEL via un travail d'équipe par site. Ainsi les équipes ont illustré la mission d'AKWEL par un travail collectif laissant place à l'initiative, la créativité et le collectif. 27 challenges ont donné lieu à des productions vidéos ou photographiques qui auront permis aux Akwelis³ d'approfondir la mission de l'entreprise pour donner du sens à leur contribution quotidienne à la performance de l'entreprise : "Être un tiers de confiance de nos clients pour les aider à fabriquer des véhicules autonomes et connectés plus fiables et plus écologiquement responsables à un prix concurrentiel". 5 sites ont été nominés et le lauréat est le site de Monteux. Le trophée a été remis à l'équipe sur site par le Président du Directoire.

Nous avons poursuivi le déploiement de la marque employeur d'AKWEL auprès des collaborateurs du Groupe. Nous avons également mis en avant la promesse employeur d'AKWEL sur notre site internet.

La promesse employeur d'AKWEL apporte une vision claire de l'engagement du Groupe auprès de ses employées et des futurs candidats :

- travailler chez AKWEL, c'est participer à l'aventure d'un Groupe familial indépendant qui inscrit son histoire dans la pérennité (S'ENGAGER);
- travailler chez AKWEL implique une collaboration faite d'engagements réciproques où chacun se voit offrir la même opportunité de réussite au sein du Groupe (RESPECTER);
- travailler chez AKWEL, c'est la possibilité de développer de nouvelles expertises. C'est aussi cultiver le pragmatisme pour inventer, avec créativité et agilité, la solution adéquate à chaque problématique (FAIRE);
- travailler chez AKWEL, c'est avoir la chance d'apprendre de ses pairs et d'acquérir un savoir-faire unique basé sur une vision globale de son métier mais également un savoir-être professionnel (PARTAGER);
- travailler chez AKWEL, c'est grandir individuellement et collectivement tout en cultivant la capacité de se dépasser (GRANDIR).



³ salarié(e)s AKWEL

39/56

Cette promesse se décline à travers des messages clés et des visuels (les personnes apparaissant sur les photos sont de véritables collaborateurs du Groupe) qui viendront progressivement s'insérer dans les procédures et outils de travail internes AKWEL ainsi que dans ses supports de communication externe.

Ce dialogue est soit direct entre les employés et le management, soit a lieu via des instances représentatives du personnel.

Concernant le dialogue direct, plusieurs moyens de communication sont utilisés au sein d'AKWEL:

- l'entretien de chaque employé avec son manager direct, au moment de l'embauche puis au minimum une fois par an ;
- des réunions d'informations trimestrielles ;
- un journal interne trimestriel, traduit dans les principales langues du Groupe (anglais, français, espagnol, portugais, roumain, suédois, turc, tchèque, chinois, hindi et thaï);
- un système d'information interne de type intranet qui permet de partager entre autres les procédures du système de management.

Concernant le dialogue avec les IRP, au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités sociaux et économiques (ou équivalents sur les sites hors de France) sur les sites pourvus de cette instance ou du Comité social et économique central.

Afin de prendre en compte la dimension internationale du Groupe et favoriser le dialogue social sur les questions transnationales, un Comité d'entreprise européen (CEE) AKWEL a vu le jour en octobre 2019.

Le CEE couvre tous les salariés du Groupe dans 7 pays : Allemagne, Espagne, France, Portugal, République tchèque, Roumanie et Suède.

Le CEE est informé et consulté sur les décisions stratégiques du Groupe. La délégation des salariés se compose de 14 membres (représentants du personnel ou représentants syndicaux).

Il aborde différents thèmes tels que la situation et l'évolution probable de l'emploi, les évolutions concernant l'organisation, l'introduction de nouveaux procédés de production, les transferts de production, les fusions, les investissements, etc. sur le périmètre européen.

Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	2022	2021
Nombre d'accords conclus dans l'année	27	39
Dont accords de santé et sécurité au travail	1	0

Sur l'ensemble des sites du Groupe, les négociations ont abouti à la signature de 27 accords collectifs.

Part de l'effectif ayant un entretien annuel d'évaluation

En 2022, 8.569 salariés ont eu un entretien annuel d'évaluation.

Entretien annuel d'évaluation	2022	2021
Nombre d'entretiens annuels d'évaluation	8.569	8.628
Part de l'effectif ayant un entretien annuel	92 %	91 %

Rémunération

La rémunération est constituée de plusieurs éléments : le salaire (rémunération fixe) ; les primes (rémunération variable) ; les avantages sociaux : mutuelles, prévoyance, retraite... ; les avantages en nature : voiture de fonction.

Chaque élément de cette rémunération est encadré par des règles prenant en compte la législation du pays, les conditions du marché du travail de chaque région, le poste occupé ou le niveau de responsabilité exercé ainsi que la performance du salarié. Ceci afin d'attirer, de fidéliser et de motiver les collaborateurs d'AKWEL tout en garantissant la compétitivité sur le marché local.

Par exemple, la rémunération variable, basée sur les objectifs stratégiques du Groupe, représente une part d'autant plus importante de la rémunération que le niveau de responsabilité est élevé.

Absentéisme

Pour l'ensemble des sites du Groupe, le niveau d'absentéisme de 2022 est de 4,40 % sans les absences pour motif de maternité.

Absentéisme	2022	2021
Taux d'absentéisme total	5,01 %	5,25 %
Taux d'absentéisme hors maternité	4,40 %	4,70 %

Nombre de salariés qui travaillent en équipe

7.048 personnes travaillent en équipe notamment en production (2 x 8, 3 x 8).

Nombre de salariés qui travaillent en équipe	2022	2021
Total	7.048	7.133

Temps de travail hebdomadaire

Le temps de travail est adapté pour répondre au mieux aux besoins de nos clients dans le cadre de durées légales, variables d'une législation à une autre et allant de 35 h à 48 h de travail hebdomadaire.

Par ailleurs, des travaux de nuits sont réalisés dans certaines usines pour répondre aux besoins de nos clients

	2022	2021
Temps de travail hebdomadaire	De 35 h à 48 h	De 35 h à 48 h

Développement professionnel

La politique du Groupe concernant le développement professionnel a deux objectifs :

- privilégier les salariés les plus performants avec des possibilités de formation qualifiante, de promotion interne et d'augmentation individuelle pour leur donner la possibilité de grandir au sein de l'entreprise;
- promouvoir la diversité. En effet, AKWEL est convaincu que la diversité de genre, d'âge, d'origine et d'aptitudes permet d'améliorer nos compétences, notamment notre capacité à innover et concevoir des produits novateurs. Le marché automobile évoluant rapidement, nous renforçons notre capacité à nous adapter aux nouvelles demandes, aux nouvelles technologies et à développer le potentiel des collaborateurs à l'international.

Répartition des salariés par sexe

Le Groupe emploie 4.007 femmes (42,6 %) des effectifs totaux et 5.398 hommes (57,4 %)

Répartition des salariés par sexe	2022	2021
Hommes	5.398	5.593
Femmes	4.007	4.068
Total	9.405	9.661

Index égalité professionnelle femmes-hommes

AKWEL a atteint l'objectif d'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, avec une note de 86/100.

Index égalité professionnelle femmes-hommes	2022	2021
Total sur 100	86	86

Les indicateurs qui composent l'index ont obtenu les notes suivantes :

- indicateur d'écart de rémunération : 36/40
- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
- indicateur d'écart de taux de promotions : 15/15
- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité: 15/15
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Répartition des salariés par âge

Les salariés de la tranche d'âge des moins de 30 ans représentent 26,1 % des effectifs totaux en 2022 et 26,4 % des effectifs totaux en 2021. Les 50 ans et plus représentent 19,4 % des effectifs totaux en 2022 et 19,5 % des effectifs totaux en 2021.

Répartition des salariés par âge	2022	2021
Moins de 25 ans	956	1.035
25 à 29 ans	1.500	1.514
30 à 39 ans	2.689	2.749
40 à 49 ans	2.437	2.482
50 ans et plus	1.823	1.881
Total	9.405	9.661

Répartition des salariés par zones géographiques

Les effectifs du Groupe sont répartis dans 20 pays. 34,11 % des effectifs du Groupe se situent dans la région Europe (hors France) et Afrique ; 31,81 % en région Amérique du Nord ; 13,61 % en France ; 20,12 % en région Asie et Moyen-Orient (y compris la Turquie) et 0,35 % en région Amérique du Sud.

Répartition des salariés par zones géographiques	2022	2021
France	1.280	1.423
Europe (hors France) et Afrique	3.208	3.463
Amérique du Nord	2.992	2.817
Asie et Moyen-Orient (y compris Turquie)	1.892	1.918
Amérique du Sud	33	40
Total	9.405	9.661

Insertion professionnelle des personnes handicapées

Le Groupe emploie 137 personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés.

Insertion professionnelle des personnes handicapées	2022	2021
Nombre de salariés handicapés	137	158

7.1.3 Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'Homme

La Société s'engage à respecter les stipulations suivantes :

- pratique d'une politique salariale équitable (respect des grilles de salaires conventionnelles a minima) ;
- bannissement du harcèlement moral ou physique ;
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession.

La Société s'engage à respecter la déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, et notamment à respecter les libertés d'association et de négociation collective.

La Société n'a pas recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire.

8. "AKWEL being" localement engagé

II



AKWEL encourage ses entités à renforcer leurs initiatives éducatives, sportives et les projets à dimension humaine en faveur de la jeunesse pour améliorer leur ancrage local et développer des actions auprès des jeunes.

Mathieu Coutier
Président du Directoire





Montant alloué par entité



0,2 % du résultat d'exploitation

AKWEL encourage, via des apports financiers, un soutien humain ou matériel, des actions locales, dans les domaines suivants :

- l'éducation (artistique, technique, culturelle...) en direction de la jeunesse ;
- les projets à dimension humaine : responsabilité sociétale, projets et organisations durables ;
- les **sports collectifs et évènements sportifs collectifs** dans lesquels plusieurs des collaborateurs du Groupe sont impliqués.

Mexique

Les sites de production d'Orizaba et d'Ixtaczoquitlán au Mexique soutiennent financièrement tous les employés des sites qui ont des enfants scolarisés. Une prestation sous forme de bon alimentaire d'un montant de 1 300,00 \$ mexicains est attribuée au mois d'août. Cette aide vise à aider les salariés pour couvrir les dépenses au début d'année scolaire, telles que les fournitures scolaires, les uniformes, les frais d'inscription, etc.

Afin de promouvoir l'éducation et de motiver les étudiants à obtenir une moyenne de 9 ou plus, une autre prestation équivalant à 1 800,00 \$ mexicains est attribuée aux élèves méritants. Elle est payée deux fois par an, en mars et septembre.





Célébration avec les gagnants de la motivation scolaire et leurs familles, et remises de diplômes.

République tchèque

Depuis plus de vingt-cinq ans, le site de Rudnik en République tchèque soutient l'activité sportive de la communauté locale en sponsorisant le club de football de Rudnik via une subvention de 7 600 € chaque année. Le site organise la AKWEL CUP qui est un tournoi de football à destination de ses employés et des membres de leur famille. Les différents services du site participent à cet évènement et des activités pédagogiques et ludiques sont proposées aux enfants.





Roumanie

Les salariés du site de Timisoara en Roumanie participent à une course de bateaux fabriqués en matériaux 100 % recyclés. Cette compétition, qui met en avant la Responsabilité Sociale des Entreprises, est une des plus importantes à Timisoara en matière de développement durable et de recyclage. Elle rassemble les entreprises et les organisations de la communauté locale. Cette quatrième participation permet de renforcer l'engagement du site dans des actions de développement durable.



"Timotion" est la plus importante manifestation sportive caritative de l'ouest de la Roumanie. Chaque année, l'événement soutient environ 20 ONG et groupes d'initiative qui mettent en place des projets ayant un impact positif sur la communauté. L'édition 2022 a eu lieu les 28 et 29 mai avec le thème "Optimisme pour la communauté". Depuis 8 ans, AKWEL Timisoara est un partenaire de "Timotion" et lui apporte son soutien. L'une des courses les plus populaires de la compétition est la "AKWEL CROSS 10 km" qui rassemble des centaines de coureurs. Une



vingtaine de salariés du site de Timisoara participe à cette course qui est devenue une tradition et un évènement incontournable chaque année. "En soutenant "Timotion", nous renforçons une fois de plus notre engagement à être un partenaire social actif et responsable dans la communauté, en nous concentrant sur des projets d'éducation, de sport et d'aide sociale", déclare Matthieu Legrand, Directeur du site de Timisoara.

Pour les collaborateurs du site, cette participation permet de renforcer l'esprit d'équipe tout en s'amusant, de s'entraîner et de dépasser ses limites.

Le projet "Coin lecture" a été initié par des salariés du site de Timisoara qui sont passionnés de lecture et qui ont souhaité partager des livres de différents domaines tels que les affaires, la littérature, le développement personnel. Certains des livres ont été donnés par des collègues et d'autres livres ont été achetés.



Depuis de nombreuses années, l'établissement de Timisoara soutient également les collectivités de la ville à hauteur de 0,2 % du résultat net pour favoriser le soutien éducatif et les évènements sportifs locaux.

Portugal

Le site de Tondela au Portugal est impliqué depuis plusieurs années dans le mécénat d'initiatives locales en matière d'éducation, de culture et de club sportif.

Il sponsorise également le Musée automobile de Caramulo qui accueille une exceptionnelle collection de 65 automobiles. En parfait état et prêtes à rouler, y compris les centenaires, les automobiles du Musée sont présentes dans les rallyes les plus prisés et les courses qui se déroulent en Europe dans leur catégorie. Le site de Tondela sponsorise la maintenance et l'entretien d'une Panhard & Levassor de 1927.



France

Le Siège social soutient le projet de sensibilisation à l'environnement du lycée de Valserhône. Le lycée Saint-Exupéry de la ville de Valserhône, située à 15 km du Siège à Champromier, développe un projet de sensibilisation à l'environnement, en partenariat avec l'Association du réseau "rivières sauvages" et le Fonds pour la conservation des rivières sauvages, qui a pour objectif de protéger les dernières rivières sauvages en France et en Europe. La classe de seconde de la section "Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités" mène ce projet avec une autre classe de seconde du lycée Marcelle Pardé de Bourg-en-bresse.



Les deux classes vont découvrir et faire découvrir la rivière La Valserine qui est labellisée "Rivières Sauvages" au travers de différentes activités :

- création d'un jeu de 7 familles et d'un calendrier ;
- projet artistique de peinture sur le corps ;
- réalisation d'une vidéo, d'un blog et d'une exposition photos sur le thème de l'écologie ;
- Participation à la fête de La Valserine.

En plus de la sensibilisation à la protection de l'environnement, ce projet interétablissements permet aux lycéens de créer une interaction entre des jeunes de même formation et du même département et de développer leur capacité à travailler en groupe et à distance.

La protection de la rivière La Valserine et la sensibilisation des jeunes à l'environnement sont importantes pour AKWEL qui apporte son soutien financier à ce projet.

Visite de site et journée portes ouvertes

Afin d'asseoir son implication dans le tissu local de chacune de ses unités de production, AKWEL encourage ses sites à accueillir du public à l'occasion de journées "Portes ouvertes" ou de visites d'usine. Une méthodologie a été rédigée afin d'accompagner chaque site dans l'organisation de ces journées.

9. Application de la Taxonomie verte européenne

9.1. Présentation - Méthodologie

Afin de favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables sur le plan environnemental, le plan d'action sur le financement de la croissance durable de l'Union Européenne (UE) a conduit à la création d'un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables.

Ce système est défini dans un règlement européen (EU 2020/852 Taxonomy) du 18 juin 2020 (le « Règlement Taxonomie ») et vise à définir les objectifs environnementaux de l'UE et les activités économiques correspondantes.

Les activités économiques durables, ou activités alignées, sont définies à l'article 3 du Règlement Taxonomie.

Pour déterminer si une activité peut être considérée comme durable, elle doit :

- (i) contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants : (i) l'atténuation du changement climatique, (ii) l'adaptation au changement climatique, (iii) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, (iv) la transition vers une économie circulaire, (v) la prévention et le contrôle de la pollution, et (vi) la protection et la restauration de la biodiversité et des éco systèmes;
- (ii) être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission ;
- (iii) ne causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- (iv) être exercée dans le respect des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris de la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, des huit conventions fondamentales de l'OIT et de la Charte internationale des droits de l'homme.

La Commission Européenne a adopté, le 4 juin 2021, l'Acte Délégué Climat, qui définit les critères d'examen techniques relatifs aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) et identifié plus de 80 sous-secteurs d'activités économiques représentant 93 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'Union Européenne et qui nécessitent une action prioritaire (les activités dites « éligibles à la taxonomie européenne »).

Les quatre autres objectifs environnementaux feront l'objet ultérieurement d'actes délégués complémentaires qui, à ce jour, ne sont pas encore publiés.

En application du Règlement Taxonomie et de l'Acte Délégué relatif à l'article 8 du Règlement Taxonomie publié le 6 juillet 2021, la Société doit publier sa sensibilité à la taxonomie verte européenne et des indicateurs de durabilité tels que :

- la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (Capex) et de ses dépenses d'exploitation (Opex) de l'exercice 2022 associées à des activités « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la taxonomie européenne;
- la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (Capex) et de ses dépenses d'exploitation (Opex) de l'exercice 2022 associées à des activités « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles, l'absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux (DNSH) et le respect de garanties sociales minimales.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

Ainsi, la Société doit publier la part d'activités économiques (i) éligibles et non éligibles (ii) alignées et non alignées à la taxonomie de son chiffre d'affaires total, de ses dépenses d'investissement (Capex) et de ses dépenses d'exploitation (Opex), au regard des objectifs environnementaux définis à ce jour par le Règlement Européen.

9.2.Périmètre

Le périmètre d'analyse recouvre les points suivants :

- le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités de la Société correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle ;
- les sociétés dans lesquelles la Société et ses entreprises exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué relatif à l'article 8 du Règlement taxonomie publié le 6 juillet 2021 (Règlement délégué (UE) 2021/2178);
- les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

9.3. Examen des activités au regard de l'éligibilité

L'analyse d'éligibilité consiste à comparer les activités de la Société à la description donnée par la Taxonomie des activités dites « éligibles » décrites dans les Actes Délégués (Annexe 1 et Annexe 2 du Règlement) sur le périmètre correspondant au reporting de la DPEF et au regard des deux objectifs environnementaux.

Le Société est un équipementier-systémier pour l'industrie automobile et poids lourd spécialiste du management des fluides, des mécanismes et des pièces de structure des véhicules électriques. Dans ce cadre, la Société développe et fabrique des composants et pièces en plastique, caoutchouc et en métal pour l'équipement de tous types de véhicules.

Dans le cadre de l'examen de ses activités au regard de l'éligibilité, la Société avait considéré, pour l'exercice 2021, en l'absence de précision du Règlement Taxonomie sur les activités des équipementiers automobiles et au regard du document « Draft Commission notice on the interpretation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of eligible economic activities and assets» publié le 2 février 2022 et de la position retenue de la CLEPA (association européens des fournisseurs de composants automobiles) que l'ensemble de ses activités était éligible au référentiel de la taxonomie, y compris celle relative à la fabrication de produits destinés aux véhicules thermiques.

Cette année, suite aux précisions apportées dans le document « Draft commission notice on the interpretation and implementation of certain legal provisions of the Disclosures Delegated Act under Article 8 of EU Taxonomy Regulation on the reporting of Taxonomy eligible and Taxonomy-aligned economic activities and assets » de la Commission Européenne du 19 décembre 2022 réaffirmant que les équipementiers ne sont pas éligibles à l'activité 3.3 « Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport », la Société a modifié sa position et a considéré qu'aucune de ses activités n'étaient éligibles à la taxonomie verte européenne concernant l'indicateur relatif au chiffre d'affaires.

9.4. Examen des activités au regard de l'alignement

L'analyse d'alignement consiste à passer chacune de ses activités éligibles au crible des critères techniques définis, des DNSH et du respect de garanties sociales minimales.

En l'absence d'activités éligibles, la Société a considéré que ces activités ne sont pas alignées à la taxonomie verte européenne et n'a donc pas réalisée d'analyse d'alignement de son chiffre d'affaires au regard des examens techniques et des DNSH.

9.5.Dépenses d'Investissements (Capex) / Dépenses d'exploitation (Opex)

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie verte européenne, les Opex et les Capex rattachés aux activités de la Société ne peuvent pas être qualifiés d'éligibles et d'alignés.

Par conséquent, l'analyse des Capex a porté exclusivement sur les mesures individuelles permettant aux activités de devenir bas Carbone ou de conduire à des réductions de gaz à effet de serre. Aucun CAPEX significatif éligible et aligné n'a été identifié au titre de l'exercice 2022.

Les dépenses d'exploitation (Opex) telles que définies par le règlement taxonomie sont non significatives par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation figurant au compte de résultat consolidé d'AKWEL. Les analyses ont mené à la conclusion de la non-matérialité du ratio OPEX, celui-ci étant non pertinent au regard des activités du Groupe (i.e inférieures à 10%).

9.6.Publication

9.6.1. Part du chiffre d'affaires alignée à la taxonomie verte européenne

Le chiffre d'affaires considéré est celui réalisé pour l'équipement de tous types de véhicules indépendamment de la motorisation et du type de véhicule.

Critères de contribution Critères d'absence de préjudice important substantielle (DNSH - Does Not Signifcantly Harm)	Part du chiffre d'affaires Atténuation du changement climatique Ressources aquatiques et marines Economie circulaire Biodiversité et écosystèmes Atténuation du changement climatique Atténuation au changement climatique Ressources aquatiques et marines Biodiversité et écosystèmes Conomie circulaire Pollution	(%) (%) (%) (%) (%) (%) Oui/Non Oui/Non Oui/Non Oui/Non Oui/Non (Oui/Non)Oui/Non (%) (%) (%) (%)		A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)	%0 0	ais non durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)	%0 0	%0 ₀		990 100%	
Critèr	Atténuation du changement climatique	(%)		lignés sur la t	%0	es sur le plan	%0	%0		%001	
	Codes Chiffre d'affaires absolu	(en M€)		nnemental (a	0	is non durabl	0	0			
		Activités économiques	A. Activités éligibles à la taxonomie	l Activités durables sur le plan enviro	Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemetal (alignés sur la taxonomie) (A.1)	A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais	Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemetal (non alignés sur la taxonomie) (A.2)	Total (A.1 + A.2)	B. Activités non éligibles à la taxonomie	Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)	

9.6.2. Dépenses d'Investissements / CAPEX

Les dépenses d'investissements éligibles et alignés du Groupe ne sont pas significatives au titre de l'exercice 2022.

			Critères de contribution substantielle	res de contrib substantielle	cont	ributic le		Critéres d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Signifcantly Harm)	sence do	e préjud Signifcar	éres d'absence de préjudice impor (DNSH - Does Not Signifcantly Harm)	tant				
	CapEx absolu	Рап des СаРех	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	noitulloq	Biodiversité et écosystèmes Atténustion du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes Garanties Minimales	Part des CapEx alignés sur la taxonomie en 2022	Part des CapEx sur la taxonomie en 2021	Activité habilitante	Activité transitoire
Activités économiques	(en M€)	_	%) (%)	_	(%)	(%)		Oui/Non Oui/Non Oui/Non Oui/NonOui/Non (Oui/Non) Oui/Non	n Oui/Non	Oui/NonO	ui/Non (Oui	/Non)Oui/	90	Ŭ	Η	⊢
A. Activités éligibles à la taxonomie																
A.1 Activités durables sur le plan environnement	nnemental	tal (alignés sur la taxonomie	sur la ta	onoxi	mie)											
CapEx des activités durables sur le plan environnemetal (alignés sur la taxonomie) (A.1)	0	%0														
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non d	is non dura	ables sur	le plan	envir	onne	ment	al (non a	urables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)	r la taxon	omie)						
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemetal (non alignés sur la taxonomie) (A.2)	0	%0														
Total (A.1 + A.2)	0	%0														
B. Activités non éligibles à la taxonomie																
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)	40	100%														
Total (A +B)	40	100%														

9.6.3. Dépenses d'exploitation / OPEX

Dans le cadre de la Taxonomie, les dépenses d'exploitation (Opex) sont définies de façon restrictive comme les coûts directs non capitalisés liés :

- à la recherche et au développement ;
- aux mesures de rénovation des bâtiments ;
- aux locations à court terme ;
- à l'entretien et aux réparations ;
- à toutes les autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles par l'entreprise ou par un tiers sous-traitant qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Les dépenses d'exploitation telles que définies par le règlement taxonomie sont non significatives par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation figurant au compte de résultat consolidé d'AKWEL. Les analyses ont mené à la conclusion de la non-matérialité du ratio OPEX, celui-ci étant non pertinent au regard des activités du Groupe (i.e inférieures à 10%).

Par conséquent, le critère d'exemption a été appliqué et le KPI OPEX n'a pas été calculé.

	etivité transitoire ⊢									
	- Activité habilitante									
	nə əimonoxat al ıue səngila x∃qO eəb haq \$200.5									
	Part des OpEx alignés sur la taxonomie en \$2022									
) Oui/Nor									
Critéres d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Signifcantly Harm)	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique Ressources aquatiques et marines Ressources aquatiques et marines Pollution Pollution Garanties Minimales GuilNon Oui/Non Oui									
udice in cantly H	noitulion									
de préji t Signifo	o ∏ Economie circulaire Noui∑				onomie)					
éres d'absence de préjudice impor (DNSH - Does Not Signifcantly Harm)	on Our Ressources aquatiques et marines				ır la taxo					
es d'al NSH - I	O LESS Adaptation au changement climatique				nés su					
Critér (D					non alig					
Critères de contribution substantielle	Biodiversité et écosystémes				ntal (r					
ntribı ielle	% Economie circulaire % Pollution		(6		eme					
es de contrib substantielle	% Ressources aquatiques et mariness		nomie		ironi					
sub	% Adaptation au changement climatique		taxol		n en					
Critè	eupitamilo frangement climatique		sur la		le pla					
	% Part des OpEx		alignés	%0	durables sur le plan environnemental (non alignés sur la taxonomie)	%0	%0		100%	100%
	OpEx absolu		mental (0	on dura	0	0		73	73
	Codes		ironne		mais n			ie		
	Activitės économiques	A. Activités éligibles à la taxonomie	A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)	OpEx durables sur le plan environnemetal (alignés sur la taxonomie) (A.1)	A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non	OpEx éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemetal (non alignés sur la taxonomie) (A.2)	Total (A.1 + A.2)	B. Activités non éligibles à la taxonomie	OpEx non éligibles à la taxonomie (B)	Total (A +B)

Pour le Directoire Mathieu Coutier, Président du Directoire



AKWEL-AUTOMOTIVE.COM

975, route des Burgondes 01410 Champfromier France TEL +33 (0)4 50 56 98 98